



Assemblée générale

Distr. générale
29 juin 2017
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Point 149 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteuse : M^{me} Diana Minyi Lee (Singapour)

I. Introduction

1. Les recommandations que la Cinquième Commission a déjà présentées à l'Assemblée générale au titre du point 149 de l'ordre du jour figurent dans le rapport de la Commission publié sous la cote [A/71/708](#).
2. La Cinquième Commission a examiné la question à ses 29^e, 30^e, 32^e, 33^e, 34^e, 35^e et 39^e séances, les 1^{er}, 3, 8, 9, 11 et 12 mai et le 29 juin 2017. Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants¹.
3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

Questions interdisciplinaires

Rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 et budgets pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 ([A/71/809](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/71/836](#))

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur ses activités concernant les opérations de maintien de la paix pendant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 [[A/71/337](#) (Part II)]

¹ [A/C.5/71/SR.29](#), [A/C.5/71/SR.30](#), [A/C.5/71/SR.32](#), [A/C.5/71/SR.33](#), [A/C.5/71/SR.34](#), [A/C.5/71/SR.35](#) et [A/C.5/71/SR.39](#).



Rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles : une nouvelle stratégie (A/71/818 et Corr.1 et Add.1)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/71/867)

Rapport du Secrétaire général sur la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles (A/71/97)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'enquête externe indépendant sur l'exploitation et les atteintes sexuelles commises par les forces internationales de maintien de la paix en République centrafricaine (A/71/99)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/71/643)

Lettre datée du 8 février 2017, adressée à la Présidente de la Cinquième Commission par le Président du Groupe de travail de 2017 sur le matériel appartenant aux contingents (A/C.5/71/20)

Rapport du Secrétaire général sur l'examen triennal des taux et normes à appliquer pour le calcul des montants à rembourser aux États Membres au titre du matériel appartenant aux contingents (A/71/802)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/71/872)

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/71/726 et Add.1)

Rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/71/806)

Rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur le projet de budget du Bureau des services de contrôle interne au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour la période allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/71/800)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/71/883)

Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)

Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/71/689)

Rapport du Secrétaire général sur le budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/71/828)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/71/836/Add.10)

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur ses activités : examen et évaluation des stocks pour déploiement stratégique (A/71/798)

Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)

Rapport du Secrétaire général sur le budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/71/835)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/71/836/Add.9)

Opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé

Rapport du Secrétaire général faisant le point au 30 juin 2016 de la situation financière des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé (A/71/652)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/71/856)

Rapport du Secrétaire général faisant le point au 30 juin 2015 de la situation financière des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé (A/70/552)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/70/829)

Rapport du Secrétaire général faisant le point au 30 juin 2014 de la situation financière des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé (A/69/659)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/69/827)

Rapport du Secrétaire général faisant le point au 30 juin 2013 de la situation financière des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé (A/68/666)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/68/837)

Rapport du Secrétaire général faisant le point au 30 juin 2012 de la situation financière des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé (A/67/739)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/67/837)

Rapport du Secrétaire général faisant le point au 30 juin 2011 de la situation financière des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé (A/66/665)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/66/713 et Corr.1)

Montants budgétaires prévus pour les opérations de maintien de la paix

Note du Secrétaire général sur les crédits approuvés au titre des opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/C.5/71/18)

Note du Secrétaire général sur les montants budgétaires prévus pour les opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/C.5/71/21)

II. Examen de projets de résolution

A. Projet de résolution [A/C.5/71/L.47](#)

4. À sa 39^e séance, le 29 juin, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Financement du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) » ([A/C.5/71/L.47](#)), déposé par sa présidente à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de la République dominicaine.

5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.5/71/L.47](#) sans le mettre aux voix (voir par. 14, projet de résolution I).

B. Projet de résolution [A/C.5/71/L.48](#)

6. À sa 39^e séance, le 29 juin, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) » ([A/C.5/71/L.48](#)), déposé par sa présidente à l'issue de consultations coordonnées par le représentant d'Haïti.

7. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.5/71/L.48](#) sans le mettre aux voix (voir par. 14, projet de résolution II).

C. Projet de résolution [A/C.5/71/L.49](#)

8. À sa 39^e séance, le 29 juin, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix » ([A/C.5/71/L.49](#)), déposé par sa présidente à l'issue de consultations coordonnées par la représentante de Singapour et Rapporteuse de la Commission.

9. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.5/71/L.49](#) sans le mettre aux voix (voir par. 14, projet de résolution III).

D. Projet de résolution [A/C.5/71/L.50](#)

10. À sa 39^e séance, le 29 juin, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Examen triennal des taux et normes à appliquer pour le calcul des montants à rembourser aux États Membres au titre du matériel appartenant aux contingents » ([A/C.5/71/L.50](#)), déposé par sa présidente à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de l'Irlande.

11. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.5/71/L.50](#) sans le mettre aux voix (voir par. 14, projet de résolution IV).

E. Projet de résolution [A/C.5/71/L.51](#)

12. À sa 39^e séance, le 29 juin, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles » ([A/C.5/71/L.51](#)), déposé par sa présidente à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de l'Irlande.

13. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.5/71/L.51](#) sans le mettre aux voix (voir par. 14, projet de résolution V).

III. Recommandations de la Cinquième Commission

14. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution suivants :

Projet de résolution I Financement du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions [69/307](#) du 25 juin 2015 et [70/289](#) du 17 juin 2016,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur le budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Réaffirme* ses résolutions [57/290](#) B du 18 juin 2003, [59/296](#) du 22 juin 2005, [60/266](#) du 30 juin 2006, [61/276](#) du 29 juin 2007, [64/269](#) du 24 juin 2010, [65/289](#) du 30 juin 2011, [66/264](#) du 21 juin 2012, [69/307](#) du 25 juin 2015 et [70/286](#) du 17 juin 2016, et prie le Secrétaire général de veiller à ce que leurs dispositions pertinentes soient appliquées intégralement;

2. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général¹;

3. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport² et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite;

4. *Prie* le Secrétaire général de fournir son appui à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental en assurant des services financiers, administratifs et transactionnels par l'intermédiaire du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda);

5. *Note avec satisfaction* la restructuration du Centre de services régional;

6. *Rappelle* le paragraphe 30 du rapport du Comité consultatif et, en ce qui concerne les différences quant aux augmentations des traitements du personnel recruté sur le plan national à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et au Centre de services régional, prie le Secrétaire général de clarifier les rôles que le Centre et la Mission doivent respectivement remplir dans les questions administratives du Centre de services régional;

Prévisions budgétaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

7. *Approuve* un montant de 33 000 000 dollars des États-Unis au titre du fonctionnement du Centre de services régional pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018;

¹ [A/71/835](#).

² [A/71/836/Add.9](#).

Modalités de financement des dépenses prévues

8. *Décide* que les dépenses du Centre de services régional pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 seront financées comme suit :

a) Un montant de 32 313 100 dollars sera réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix clientes en activité pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018;

b) Un montant de 686 900 dollars sera imputé sur les crédits demandés au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) que l'Assemblée générale pourrait approuver dans le cadre du projet de budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019;

c) Le montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel, soit 2 993 600 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, sera déduit du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus et devra être réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix clientes en activité;

9. *Décide également* d'examiner à sa soixante-douzième session la question du financement du Centre de services régional.

Projet de résolution II

Financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)

L'Assemblée générale,

Rappelant la section XIV de sa résolution [49/233](#) A du 23 décembre 1994 et sa résolution [62/231](#) du 22 décembre 2007,

Rappelant également sa décision 50/500 du 17 septembre 1996 et ses résolutions ultérieures relatives au financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), dont la plus récente est la résolution [70/288](#) du 17 juin 2016,

Rappelant en outre sa résolution [56/292](#) du 27 juin 2002, relative à la mise en place de stocks stratégiques pour déploiement rapide, et ses résolutions ultérieures sur l'état d'avancement de la constitution desdits stocks, dont la plus récente est la résolution [70/288](#),

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général sur le financement de la Base de soutien logistique¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

Ayant examiné également le rapport du Bureau des services de contrôle interne consacré à l'examen et à l'évaluation des stocks pour déploiement stratégique³,

Réaffirmant qu'il importe de dresser un inventaire exact du matériel,

1. *Sait gré* au Gouvernement italien et au Gouvernement espagnol de fournir des installations respectivement à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et au centre de télécommunications secondaire actif de Valence (Espagne);

2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport² et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite;

3. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que les dispositions pertinentes de ses résolutions [59/296](#) du 22 juin 2005, [60/266](#) du 30 juin 2006, [61/276](#) du 29 juin 2007, [64/269](#) du 24 juin 2010, [65/289](#) du 30 juin 2011, [66/264](#) du 21 juin 2012, [69/307](#) du 25 juin 2015 et [70/286](#) du 17 juin 2016 et des autres résolutions pertinentes soient appliquées intégralement;

Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016

4. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016⁴;

¹ [A/71/689](#) et [A/71/828](#).

² [A/71/836/Add.10](#).

³ [A/71/798](#).

⁴ [A/71/689](#).

Prévisions budgétaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

5. *Approuve* les prévisions de dépenses de la Base de soutien logistique des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, dont le montant s'élève à 81 000 000 dollars des États-Unis;

Modalités de financement des dépenses prévues

6. *Décide* que les dépenses de la Base de soutien logistique des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 seront financées comme suit :

a) Le montant du solde inutilisé et des recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2016, soit 538 700 dollars, sera déduit de celui des ressources à prévoir pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018;

b) Le solde de 80 461 300 dollars sera réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix en cours pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018;

c) Le montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel, soit 6 179 100 dollars, qui représente le montant de 6 053 200 dollars se rapportant à l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 auquel s'ajoute le montant de 125 900 dollars correspondant à l'écart positif constaté pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, sera déduit du solde visé à l'alinéa b) ci-dessus, devant être réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix en cours;

7. *Décide également* d'examiner à sa soixante-douzième session la question du financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies.

Projet de résolution III

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 45/258 du 3 mai 1991, 47/218 A du 23 décembre 1992, 48/226 A du 23 décembre 1993, 48/226 C du 29 juillet 1994, 49/250 du 20 juillet 1995 et 50/221 B du 7 juin 1996, la section I de sa résolution 55/238 du 23 décembre 2000, ses résolutions 55/271 du 14 juin 2001, 56/241 du 24 décembre 2001, 56/293 du 27 juin 2002, 57/318 du 18 juin 2003, 58/298 du 18 juin 2004, 59/301 du 22 juin 2005, 60/268 du 30 juin 2006, 61/279 du 29 juin 2007, 62/250 du 20 juin 2008, 63/287 du 30 juin 2009, 64/271 du 24 juin 2010, 65/290 du 30 juin 2011, 66/265 du 21 juin 2012, 67/287 du 28 juin 2013, 68/283 du 30 juin 2014, 69/308 du 25 juin 2015 et 70/287 du 17 juin 2016 et ses autres résolutions pertinentes, ainsi que ses décisions 49/469 du 23 décembre 1994 et 50/473 du 23 décembre 1995,

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016¹ et sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018², le rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur le projet de budget du Bureau des services de contrôle interne au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018³ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁴,

Jugeant important que l'Organisation des Nations Unies puisse réagir rapidement et déployer promptement une opération de maintien de la paix quand le Conseil de sécurité adopte une résolution à cet effet, soit dans un délai de 30 jours pour les opérations classiques et de 90 jours pour les opérations complexes,

Sachant qu'il importe d'assurer des services d'appui adéquats durant toutes les phases des opérations de maintien de la paix, y compris les phases de liquidation et de clôture,

Consciente que le montant inscrit au compte d'appui doit être *grosso modo* proportionnel aux mandats, au nombre, à la taille et à la complexité des missions de maintien de la paix,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018² et du rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur le projet de budget du Bureau des services de contrôle interne au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018³;

2. *Réaffirme* qu'il lui incombe d'analyser en profondeur et d'approuver les ressources humaines et financières et les politiques s'y rapportant pour assurer l'exécution efficace et économique de la totalité des activités et des programmes prescrits et l'application des politiques adoptées en la matière;

3. *Réaffirme également* que la Cinquième Commission est celle de ses grandes commissions qui est chargée des questions administratives et budgétaires;

¹ A/71/726 et Add.1.

² A/71/806.

³ A/71/800.

⁴ A/71/883.

4. *Réaffirme en outre* l'article 153 de son Règlement intérieur;
5. *Réaffirme* que le compte d'appui sert exclusivement à financer les ressources humaines et matérielles dont les services du Siège ont besoin pour appuyer les opérations de maintien de la paix et que cette règle ne saurait être modifiée sans son accord préalable;
6. *Réaffirme également* que les services d'appui aux opérations de maintien de la paix doivent être convenablement financés et que les montants demandés à ce titre doivent être pleinement justifiés dans les projets de budget du compte d'appui;
7. *Réaffirme en outre* qu'il faut que les opérations de maintien de la paix soient administrées et leurs finances gérées de manière efficace et rationnelle et demande instamment au Secrétaire général de continuer à chercher des moyens d'administrer le compte d'appui de façon plus productive et plus rationnelle;
8. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que les dispositions pertinentes de ses résolutions 59/296 du 22 juin 2005, 60/266 du 30 juin 2006, 61/276 du 29 juin 2007, 64/269 du 24 juin 2010, 65/289 du 30 juin 2011, 66/264 du 21 juin 2012, 69/307 du 25 juin 2015 et 70/286 du 17 juin 2016 et de ses autres résolutions pertinentes soient appliquées intégralement;
9. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport⁴ et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite;
10. *Prie* le Secrétaire général de restructurer le rapport relatif au compte d'appui qu'il soumet à l'Assemblée générale pour examen, afin que ce rapport soit davantage axé sur la stratégie et l'analyse, et préconise un recours plus fréquent aux tableaux et aux graphiques;
11. *Salue* les efforts faits par le Secrétaire général pour adapter systématiquement les capacités du Secrétariat à l'évolution des mandats qui lui sont confiés;
12. Prend note du paragraphe 65 du rapport du Comité consultatif et décide d'approuver la proposition du Secrétaire général tendant à réorganiser la Division du soutien logistique, à l'exception des éléments ayant trait aux activités, aux fonctions et au personnel de la Section des transports aériens;
13. *Décide* de maintenir, pour l'exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, le mécanisme de financement du compte d'appui utilisé pour l'exercice en cours, allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, qu'elle a approuvé au paragraphe 3 de sa résolution 50/221 B;

Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016

14. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016¹;

Prévisions budgétaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

15. *Approuve* l'inscription au compte d'appui, pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, d'un montant de 325 800 000 dollars des États-Unis, dont 25 038 300 dollars pour le progiciel de gestion intégré, 821 500 dollars pour le renforcement de la sécurité des systèmes informatiques et 868 500 dollars pour le dispositif de prestation de services centralisée, montant qui couvrira

1 357 postes existants et 3 nouveaux postes temporaires, compte tenu de la suppression, du transfert, de la réaffectation et du reclassement des postes indiqués à l'annexe I de la présente résolution, ainsi que les 77 emplois de temporaire existants, 3 nouveaux emplois de temporaire (autres que pour les réunions) et 59 mois-homme visés à l'annexe II, et les dépenses connexes afférentes aux postes et aux autres objets de dépense;

Modalités de financement des montants inscrits au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour les exercices allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 et du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

16. *Décide* que les montants inscrits au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 seront financés comme suit :

a) Le montant du solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, soit 611 300 dollars, sera déduit de celui des ressources à prévoir pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018;

b) Un montant total de 2 238 200 dollars correspondant aux intérêts créditeurs (638 900 dollars), à d'autres recettes (64 500 dollars), et à l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (1 534 800 dollars), afférent à l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, sera déduit des ressources à prévoir pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018;

c) Un montant de 1 161 100 dollars correspondant au reliquat du montant autorisé au titre du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix pour l'exercice clos le 30 juin 2016 sera déduit des ressources à prévoir pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018;

d) Le solde de 321 789 400 dollars sera réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix en cours pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018;

e) Le montant estimatif net des recettes provenant des contributions du personnel, soit 28 070 700 dollars, qui représente le montant de 27 180 200 dollars relatif à l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 augmenté du montant de 890 500 dollars correspondant à l'écart positif constaté pour l'exercice clos le 30 juin 2016, sera déduit du solde visé à l'alinéa d ci-dessus, devant être réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix en cours.

Annexe I

**A. Postes devant être financés au titre du compte d'appui
pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018**

Département/Bureau	Unité administrative	Postes		Intitulé	Statut
		Nombre	Classe		
Département des opérations de maintien de la paix					
Bureau du Secrétaire général adjoint	Bureau du Chef de cabinet	1	P-4	Spécialiste de la résilience des organisations	Transformation d'un emploi de temporaire
Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité	Division de la police	1	P-3	Spécialiste de la problématique hommes-femmes dans la police	Nouveau
Total partiel		2			
Département de la gestion					
Bureau de la gestion des ressources humaines	Service des politiques en matière de ressources humaines	1	P-2	Juriste adjoint de 1 ^{re} classe	Transformation d'un emploi de temporaire
Total partiel		1			
Total		3			

Note : Les fonctions qui s'attachent aux postes et l'unité de laquelle ils relèvent sont précisées dans le rapport du Secrétaire général (A/71/806) et mentionnées dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/71/883).

B. Réorganisation des services et transferts, réaffectations, reclassements et suppressions de postes inscrits au compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

Réorganisation des services

Département des opérations de maintien de la paix – Division de l'Afrique I

Transfert des ressources de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), de l'Équipe opérationnelle intégrée pour la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS)/FISNUA à l'Équipe opérationnelle intégrée pour l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et changement du nom de l'Équipe opérationnelle intégrée pour la MINUSS /FISNUA en « Équipe opérationnelle intégrée pour le Soudan du Sud » et de l'Équipe opérationnelle intégrée pour la MINUAD en « Équipe opérationnelle intégrée pour le Soudan »

Département des opérations de maintien de la paix – Division de l'Afrique II

Transfert des ressources de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine entre l'Équipe opérationnelle intégrée pour les Grands Lacs et la nouvelle Équipe opérationnelle intégrée pour l'Afrique Centrale et association de l'Équipe opérationnelle intégrée pour l'Afrique de l'Ouest et de l'Équipe opérationnelle intégrée pour le Mali dans le cadre de la nouvelle Équipe opérationnelle intégrée pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

*Département de l'appui aux missions – Bureau du Secrétaire général adjoint –
Section de l'environnement*

Création de la Section de l'environnement

Département de l'appui aux missions – Division du soutien logistique

Réorganisation de la Division du soutien logistique, à l'exception de la Section du transport aérien, sur la base d'une approche « de bout en bout » de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, en vue d'améliorer la fourniture de l'appui aux missions

Transferts

*Département des opérations de maintien de la paix – Division Asie, Moyen-Orient,
Europe et Amérique latine*

Transfert d'un poste (1 assistant d'équipe [G(AC)]) de la Division Afrique II (équipe pour l'Afrique de l'Ouest)

*Département de l'appui aux missions – Bureau du Secrétaire général adjoint –
Section de l'environnement*

Transfert de quatre postes [1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3 (spécialiste des questions d'environnement), 1 G(AC) (assistant programmes)] de la Division du soutien logistique

*Bureau des services de contrôle interne – Division de l'audit interne – Bureaux des
auditeurs résidents de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies
pour la stabilisation en République centrafricaine, de la Mission
multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
et du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie*

Transfert de trois postes d'auditeur résident (P-4) du Bureau de l'auditeur résident d'Entebbe (Ouganda) aux Bureaux des auditeurs résidents de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie

Réaffectations

*Bureau des services de contrôle interne – Division de l'inspection et de
l'évaluation – Bureau régional d'inspection et d'évaluation d'Entebbe*

Réaffectation d'un poste d'auditeur résident (P-4) du Bureau de l'auditeur résident de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire en poste de spécialiste de l'évaluation (P-4)

Réaffectation de deux postes [1 poste de chef des auditeurs résidents (P-5) en poste de spécialiste de l'évaluation (P-4) et 1 poste d'auditeur résident (P-3) en poste de spécialiste de l'évaluation (P-3)] du Bureau de l'auditeur résident de la Mission des Nations Unies au Libéria

Reclassement ou déclassement

*Bureau des services de contrôle interne – Division de l'audit interne – Bureau de
l'auditeur résident d'Entebbe*

Reclassement d'un poste d'assistant d'audit (SM) en poste d'assistant administratif (GN)

Suppressions

Département de l'appui aux missions – Division du budget et des finances des missions – Service des budgets et des rapports sur leur exécution

Suppression de deux postes d'assistant (budget et finances) [G(AC)]

Bureau des services de contrôle interne – Division des investigations – Bureau de l'investigateur résident de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

Suppression d'un poste d'investigateur résident (P-4)

Bureau des services de contrôle interne – Division des investigations – Bureau de l'investigateur résident de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Suppression d'un poste d'investigateur résident (P-3)

Bureau des services de contrôle interne – Division des investigations – Bureau de l'auditeur résident de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Suppression de trois postes [1 poste de chef des auditeurs résidents (P-5), 1 poste d'assistant d'audit (SM) et 1 poste d'assistant administratif (GN)]

Bureau des services de contrôle interne – Division de l'audit interne – Bureau de l'auditeur résident de la Mission des Nations Unies au Libéria

Suppression d'un poste d'assistant d'audit (SM)

Abréviations : G(AC) : agent des services généraux (Autres classes), GN : agent des services généraux recruté sur le plan national, SM : agent du Service mobile.

Annexe II

**Emplois de temporaire devant être financés au titre du compte
d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018**

Département/Bureau	Unité administrative	Emplois de temporaire		Intitulé	Statut
		Nombre	Classe		
Département des opérations de maintien de la paix					
Bureau du Secrétaire général adjoint	Bureau du Chef de cabinet	1	G(AC)	Assistant administratif (résilience des organisations)	Reconduit
	Service administratif	1	P-4	Spécialiste des ressources humaines	Reconduit
		–	3 mois, 1 P-4	Remplacement de fonctionnaire en congé	Reconduit
		–	2 mois, 1 P-3	Remplacement de fonctionnaire en congé	Reconduit
		–	2 mois, 1 G(AC)	Remplacement de fonctionnaire en congé	Reconduit
Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité	Bureau du Sous-Secrétaire général	1	P-4	Spécialiste des questions relatives à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité (Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine)	Reconduit
	Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration	1	P-4	Spécialiste des politiques et de la planification (désarmement, démobilisation et réintégration (Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine)	Reconduit
	Division de la police	1	P-4	Spécialiste de la police (Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine)	Reconduit
	Services des questions judiciaires et pénitentiaires	1	P-4	Spécialiste des affaires judiciaires	Reconduit
Total partiel		6			
Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine					
Section de l'appui administratif		–	3 mois, 1 P-3	Remplacement de fonctionnaire en congé	Reconduit
		–	3 mois, 1 GN	Remplacement de fonctionnaire en congé	Reconduit
Total partiel		–			

Département/Bureau	Unité administrative	Emplois de temporaire		Intitulé	Statut
		Nombre	Classe		
Département de l'appui aux missions					
Bureau du Secrétaire général adjoint	Groupe déontologie et discipline	1	P-3	Administrateur de programme	Nouveau
	Section de l'application des recommandations d'audit et des commissions d'enquête	– 6 mois, 1	P-3	Spécialiste de l'analyse des procédures	Nouveau
Division du budget et des finances des missions	Section de la gestion des mémorandums d'accord et des demandes de remboursement	1	P-3	Fonctionnaire des finances (Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine)	Reconduit
	Section de la politique de remboursement et de la liaison	1	G(AC)	Assistant administratif	Reconduit
Division du personnel des missions	Service du soutien spécialisé au personnel des missions	10	P-3	Spécialiste des ressources humaines (groupes professionnels)	Reconduit
		3	G(AC)	Assistant chargé des ressources humaines (groupes professionnels)	Reconduit
Total partiel		16			
Département de la gestion					
Bureau du Secrétaire général adjoint	Service administratif	– 3 mois, 1	P-4	Remplacement de fonctionnaire en congé	Reconduit
		– 3 mois, 1	G(AC)	Remplacement de fonctionnaire en congé	Reconduit
Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	Division du financement des opérations de maintien de la paix	2	P-3	Fonctionnaire des finances et du budget	Reconduit
		1	P-4	Comptable (conventions comptables)	Nouveau
	1	G(AC)	Assistant (finances/assurances)	Reconduit	
Bureau de la gestion des ressources humaines	Division des services médicaux	1	P-4	Médecin	Reconduit
		1	P-4	Chef de projet (entrepôt de données)	Reconduit
	1	P-3	Spécialiste des ressources humaines (mobilité)	Reconduit	
Bureau des services centraux d'appui	Division des achats	1	G(AC)	Assistant aux achats	Reconduit
Bureau de l'informatique et des communications	Pôle applications de Bangkok (Bureau de Bangkok)	1	P-4	Chef de projet (système de gestion des rations)	Reconduit
		1	P-3	Spécialiste des systèmes informatiques (système de gestion des carburants)	Reconduit
	Pôle applications de Bangkok (Bureau de New York)	1	P-3	Spécialiste des systèmes informatiques (progiciel de	Reconduit

Département/Bureau	Unité administrative	Emplois de temporaire			Statut
		Nombre	Classe	Intitulé	
				gestion de la relation client pour le suivi du matériel appartenant aux contingents)	
	Pôle applications de New York	1	P-3	Analyste (Inspira)	Reconduit
Total partiel		12			
Bureau des services de contrôle interne					
Service administratif		–	2 mois, 2 P-3	Remplacement de fonctionnaire en congé	Reconduit
		–	2 mois, 3 G(AC)	Remplacement de fonctionnaire en congé	Reconduit
Division des investigations	Vienne	1	D-1	Directeur adjoint	Reconduit
		1	P-5	Enquêteur principal	Reconduit
		2	P-4	Enquêteur	Reconduit
		1	P-4	Enquêteur médico-légal	Reconduit
		5	P-3	Enquêteur	Reconduit
		1	G(1°C)	Assistant aux investigations	Reconduit
		1	G(AC)	Assistant aux investigations	Reconduit
	Entebbe (Ouganda)	1	P-4	Enquêteur (Mission des Nations Unies au Libéria)	Reconduit
		3	P-3	Enquêteur	Reconduit
		1	GN	Assistant administratif	Reconduit
	Nairobi	1	P-4	Enquêteur médico-légal	Reconduit
		1	P-3	Enquêteur	Reconduit
	Mission des Nations Unies au Libéria	1	P-5	Enquêteur résident en chef	Reconduit
	Mission des Nations Unies au Soudan du Sud	2	P-3	Enquêteur	Reconduit
		1	GN	Assistant administratif	Reconduit
	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali	1	P-5	Enquêteur résident en chef	Reconduit
		1	P-4	Enquêteur	Reconduit
		3	P-3	Enquêteur	Reconduit
		1	GN	Assistant administratif	Reconduit
	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine	1	P-3	Enquêteur	Reconduit
		1	P-3	Enquêteur (Mission des Nations Unies au Libéria)	Reconduit
Division de l'audit interne	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali	3	P-4	Auditeur résident	Reconduit
		2	P-3	Auditeur résident	Reconduit
	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine	3	P-4	Auditeur résident	Reconduit
		2	P-3	Auditeur résident	Reconduit
Total partiel		41			

Département/Bureau	Unité administrative	Emplois de temporaire			Statut
		Nombre	Classe	Intitulé	
Cabinet du Secrétaire général					
		–	3 mois, 2 G(AC)	Remplacement de fonctionnaire en congé	Reconduit
Total partiel		–			
Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies					
Bureau de l'ombudsman régional à Entebbe		2	P-4	Spécialiste du règlement des différends	Reconduit
Total partiel		2			
Bureau des affaires juridiques					
Division des questions juridiques générales	Groupe de l'administration de la justice	–	3 mois, 1 P-4	Remplacement de fonctionnaire en congé	Reconduit
Total partiel		–			
Département de l'information					
		–	1,5 mois, 1 P-3	Remplacement de fonctionnaire en congé	Reconduit
		–	1,5 mois, 1 G(AC)	Remplacement de fonctionnaire en congé	Reconduit
Total partiel		–			
Département de la sûreté et de la sécurité					
Bureau du Secrétaire général adjoint	Équipe du projet d'intégration	1	6 mois, 1 P-5	Administrateur de projet hors classe	Reconduit
		1	6 mois, 1 P-4	Chef de projet	Reconduit
Total partiel		2			
Secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires					
		1	P-5	Fonctionnaire d'administration (hors classe)	Reconduit
Total partiel		1			
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme					
Division des opérations sur le terrain et de la coopération technique	Section de l'appui aux missions de paix (Addis- Abeba)	1	P-3	Spécialiste des droits de l'homme	Reconduit

Département/Bureau	Unité administrative	Emplois de temporaire		Intitulé	Statut
		Nombre	Classe		
Division de la recherche et du droit au développement	Section de la méthodologie, de l'éducation et de la formation (New York)	1	P-4	Spécialiste des droits de l'homme	Nouveau
Total partiel		2			
Total		80		Emplois de temporaire et 59 mois-homme (emplois dont la durée est inférieure à 12 mois)^a	

Note : Les fonctions qui s'attachent aux emplois de temporaire et l'unité de laquelle ils relèvent sont précisées dans le rapport du Secrétaire général (A/71/806) et mentionnées dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/71/833).

Abréviations : G(AC) : agent des services généraux (Autres classes); G(1^{re}C) : agent des services généraux (1^{re} classe); GN : agent des services généraux recruté sur le plan national.

^a Le nombre de mois-homme est indiqué dans la colonne « Classe ».

Projet de résolution IV
Examen triennal des taux et normes à appliquer pour le calcul
des montants à rembourser aux États Membres au titre
du matériel appartenant aux contingents

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution [68/282](#) du 30 juin 2014,

Ayant examiné la lettre datée du 8 février 2017 dans laquelle le Président du Groupe de travail de 2017 sur le matériel appartenant aux contingents a fait tenir à la Présidente de la Cinquième Commission le rapport du Groupe de travail¹, le rapport du Secrétaire général sur l'examen triennal des taux et normes à appliquer pour le calcul des montants à rembourser aux États Membres au titre du matériel appartenant aux contingents² et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³,

- 1. Prend acte du rapport du Groupe de travail de 2017 sur le matériel appartenant aux contingents¹ et de celui du Secrétaire général²;*
- 2. Souscrit aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport³.*

¹ [A/C.5/71/20](#).

² [A/71/802](#).

³ [A/71/872](#).

Projet de résolution V

Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles

L'Assemblée générale,

Rappelant toutes les résolutions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, notamment sa résolution [71/278](#) du 10 mars 2017,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général intitulé « Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles : une nouvelle stratégie »¹, le rapport du Secrétaire général sur la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles² et les rapports correspondants du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³, ainsi que la note du Secrétaire général transmettant le rapport d'enquête externe indépendant sur l'exploitation et les atteintes sexuelles commises par les forces internationales de maintien de la paix en République centrafricaine⁴,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général intitulé « Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles : une nouvelle stratégie »¹, du rapport du Secrétaire général sur la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles² et de la note du Secrétaire général transmettant le rapport d'enquête externe indépendant sur l'exploitation et les atteintes sexuelles commises par les forces internationales de maintien de la paix en République centrafricaine⁴,

2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁵;

3. *Prend note avec intérêt* du rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles;

4. *Réaffirme* la position collective et unanime selon laquelle un seul cas avéré d'exploitation et d'atteintes sexuelles est encore un cas de trop;

5. *Se félicite* que le Secrétaire général soit résolu à appliquer pleinement la politique de tolérance zéro de l'Organisation à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles et le prie de rendre compte, dans son prochain rapport sur les dispositions spéciales, des résultats obtenus et des problèmes rencontrés à cet égard;

6. *Se déclare vivement préoccupée* par les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles qui ont été signalées en 2016, en particulier par le nombre d'allégations se rapportant aux pires formes d'exploitation et d'atteintes sexuelles;

7. *Note* que les propositions faites par le Secrétaire général en vue de prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles doivent faire l'objet de consultations supplémentaires avec les États Membres, en particulier avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, afin que leurs vues et préoccupations puissent être prises en compte, et prie le Secrétaire général de tenir ces consultations et de faire rapport sur les résultats obtenus à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-douzième session;

8. *Prend note avec satisfaction* des activités menées par la Coordonnatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles;

¹ [A/71/818](#) et Corr.1 et Add.1.

² [A/71/97](#).

³ [A/71/867](#) et [A/71/643](#).

⁴ [A/71/99](#).

⁵ [A/71/867](#).

9. *Prie* le Secrétaire général de poursuivre ses efforts en vue d'harmoniser la stratégie de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles à l'échelle du système des Nations Unies;

10. *Prie également* le Secrétaire général de présenter, dans son prochain rapport, des mesures concrètes visant à renforcer la coopération au sein du système des Nations Unies, notamment entre le Secrétariat et ses fonds et programmes sous administration distincte, en vue de remédier aux lacunes recensées dans la vérification des antécédents du personnel et les moyens d'enquête, ainsi que dans la gestion des dossiers et le signalement des allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles;

11. *Se félicite* des mesures prises pour mettre en place des fonctions d'assistance aux victimes au Siège et sur le terrain, attend avec intérêt les propositions que le Secrétaire général formulera à cet égard et souligne qu'il importe que cette assistance soit fournie rapidement;

12. *Prie* le Secrétaire général de faire figurer dans son prochain rapport sur les dispositions spéciales une analyse globale de la coopération entre les organismes des Nations Unies au niveau des pays en ce qui concerne l'assistance et l'appui aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, y compris les lacunes recensées, les enseignements tirés, les attributions des différents organismes et des recommandations, selon que de besoin;

13. *Se félicite* que le Secrétaire général soit résolu à appliquer pleinement la politique de protection des fonctionnaires qui dénoncent des manquements, récemment entrée en vigueur, laquelle a pour but de donner des moyens d'action aux fonctionnaires et de les encourager à signaler les actes répréhensibles dont ils sont témoins, y compris les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles;

14. *Se félicite également* que le Secrétaire général soit déterminé à renforcer, en consultation avec les bureaux concernés, les capacités d'enquête dont disposent le Secrétariat et ses fonds et programmes sous administration distincte à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies pour traiter les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles, et attend avec intérêt de recevoir les informations qu'il fera figurer dans son prochain rapport;

15. *Salue* l'intention exprimée par le Secrétaire général de donner pour instruction aux hauts responsables d'élaborer et de présenter un plan annuel de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, articulé autour de mesures concrètes et d'un calendrier précis, et prie le Secrétaire général de rendre compte à ce sujet dans son prochain rapport;

16. *Prie* le Secrétaire général d'informer immédiatement les États Membres concernés des actes d'exploitation et des atteintes sexuelles qui se seraient produits dans des missions mandatées par le Conseil de sécurité et dont des entités des Nations Unies pourraient avoir connaissance, et de veiller à ce que les États Membres concernés reçoivent toutes les informations disponibles afin que les autorités nationales puissent donner suite comme il se doit aux allégations;

17. *Réaffirme* que l'ensemble du personnel du système des Nations Unies doit être tenu à la même norme de conduite, afin de préserver l'image, le crédit, l'impartialité et l'intégrité de l'Organisation, et demeure résolue à continuer d'examiner les moyens de faire respecter le principe de responsabilité, aussi bien au niveau des structures de direction ou de commandement qu'au niveau individuel;

18. *Se félicite* que les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police soient fermement attachés à la politique de tolérance zéro de l'Organisation à

l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles, et salue les efforts qu'ils font à cet égard;

19. *Engage* le Secrétaire général à favoriser les activités de formation et de renforcement des capacités, notamment en facilitant la coopération entre pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police dans le domaine des bonnes pratiques;

20. *Demande* aux États Membres, y compris ceux qui déploient des forces, autres que des forces des Nations Unies, agissant sous mandat du Conseil de sécurité, de prendre les mesures voulues pour enquêter sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles, d'amener les auteurs de tels actes à en répondre et de rapatrier leurs unités lorsqu'il existe des preuves crédibles que des actes d'exploitation ou des atteintes sexuelles ont été commis de manière généralisée ou systématique par ces unités;

21. *Prie instamment* toutes les forces, autres que les forces des Nations Unies, agissant sous mandat du Conseil de sécurité de prendre les mesures qui s'imposent pour empêcher leur personnel de commettre des actes d'exploitation ou des atteintes sexuelles et combattre l'impunité;

22. *Prie* le Secrétaire général de continuer de faire figurer dans ses rapports des informations sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles concernant les membres de forces, autres que des forces des Nations Unies, agissant sous mandat du Conseil de sécurité;

23. *Rappelle* le paragraphe 80 de sa résolution [70/286](#) du 17 juin 2016, note que le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles ne contenait pas de recommandations sur les moyens d'atténuer les facteurs de risque liés aux allégations récentes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, et prie le Secrétaire général d'inclure dans son prochain rapport des recommandations tendant à atténuer ces facteurs de risque de manière globale;

24. *Rappelle également* les paragraphes 16 et 21 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁵ et prie le Secrétaire général de justifier pleinement les montants prévus dans le projet de budget ordinaire pour l'exercice biennal 2018-2019 et dans les projets de budget des missions de maintien de la paix concernées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019;

25. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que le budget alloué au bureau du défenseur des droits des victimes et à son personnel soit établi dans un souci de transparence et d'économie, et de faire figurer dans les projets de budget des informations détaillées sur les coûts, les fonctions, les activités, la charge de travail, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès y afférents, conformément aux règles et règlements applicables;

26. *Prie également* le Secrétaire général de faire rapport, dans les projets de budget des opérations de maintien de la paix, sur les conclusions des évaluations des risques d'exploitation et d'atteintes sexuelles menées par les missions et sur les initiatives lancées pour limiter ces risques, et d'y joindre une analyse de la façon dont les missions appliquent la politique de tolérance zéro à l'ensemble des membres de leur personnel civil et en tenue.